

# TEMOIGNAGE



## Agnès Luminet Archiviste aux archives départementales de Saône-et-Loire

**« Le système d'archivage électronique SAE de l'ARNiA est une solution technique, conviviale et ergonomique qui répond en tous points à nos besoins »**

L'ARNiA a souhaité recueillir le témoignage d'une collectivité qui utilise le système d'archivage électronique SAE proposé depuis 2020 à l'ensemble de ses adhérents (1890 au 1<sup>er</sup> octobre 2023). Adjointe à la directrice des [Archives départementales de Saône-et-Loire](#) Agnès LUMINET est Archiviste, Chef de projet en charge de la mise en œuvre de l'archivage électronique depuis 2008 ; sa mission consiste à suivre les différents projets d'organisation de la donnée et de dématérialisation avec tous les services avec lesquels les archives ont des relations (Etat, département, communes, hôpitaux etc). Agnès LUMINET exerce également la mission de contrôle scientifique et technique de l'Etat sur les archives publiques. Elle nous raconte, avec la passion pour l'archivage qui l'anime depuis longtemps, le parcours qu'a suivi les Archives Départementales de Saône-et-Loire jusqu'à ce choix de la solution SAE Asalae, sa mise en place et les bénéfices obtenus aujourd'hui, au quotidien.

*Dès 2008 les Archives de Saône-et-Loire ont souhaité s'impliquer, en tant qu'institution pilote, auprès du GIP ARNiA pour construire avec lui un système ad-hoc d'archivage d'électronique. Pouvez-vous nous retracer l'histoire de ce projet jusqu'à aujourd'hui ?*

Le projet a démarré en 2008 par des échanges avec le GIP e-bourgogne (ancien nom du GIP ARNiA) qui avait demandé à une entreprise française, spécialisée dans les services numériques, de développer une solution d'archivage électronique. Ce projet n'ayant pas abouti, le GIP a opté quatre tard pour la solution Asalae SAE de la coopérative Libriciel SCOP, très répandue dans les collectivités et largement plébiscitée par elles.

Plusieurs années ont passé et en 2020, à la faveur notamment d'une subvention du SIAF (Service Interministériel des Archives de France) pour financer une AMO et sous l'impulsion du Ministère de tutelle, celui de la Culture, le GIP ARNiA (ex Territoires Numériques Bourgogne-Franche-Comté) nomme un nouveau chef de projet chargé de la mise en place de la solution. C'est au cours de cette année que j'ai pu bénéficier d'une formation de 4 jours suivie de l'ouverture d'une session de tests puis d'une session de production de la solution aux Archives du 71.

Dès le début du projet en 2008, et jusqu'à maintenant, les Archives de Saône-et-Loire ont accepté d'être un organisme pilote, participant aux réunions du GIP afin d'adapter la solution aux besoins et

aux process de travail au quotidien des archivistes. Depuis 2020, il a fallu de nombreux tests et développements pour qu'un système d'archivage électronique soit proposé aux adhérents du GIP, dont les Archives du 71 qui l'ont définitivement adopté avec une grande satisfaction.

*Vous venez de nous le raconter, vous avez participé activement au groupe de travail à l'échelle régionale sur cette problématique d'archivage électronique. Était-ce important pour vous d'être partie prenante de cette démarche de co-construction ? Cela garantit-il une adaptation de l'outil retenu à vos besoins réels ?*

Oui, totalement, et c'est un privilège que de participer à l'adaptation d'une solution à son métier. Cela garantit une meilleure adéquation entre la solution technique, destinée à faciliter l'archivage au quotidien et la rigueur - sans compter ses obligations - du métier d'archiviste. Le groupe régional des utilisateurs auquel nous participons se réunit 2 fois par an environ, il est constitué des archives départementales (Nièvre, Saône-et-Loire, Yonne) et de la Région, c'est-à-dire les membres fondateurs du GIP. Au niveau de la Saône-et-Loire, le Département est la seule collectivité utilisatrice mais des contacts sont pris pour étendre la solution aux services municipaux d'archives et d'un établissement hospitalier pourvu d'un poste d'archiviste.

Pour compléter mon propos j'aimerais parler de l'open source. Le fait que la solution soit en open source présente l'avantage de pouvoir faire évoluer la solution au fur et à mesure de son utilisation : adaptation des interfaces, des fonctionnalités, des process etc. Concrètement, les utilisateurs réunis au sein d'une communauté participent à l'optimisation de la solution, dans un esprit de coopération, les uns avec les autres ; de plus, dès sa publication, tous accèdent à la nouvelle version de la solution. Pour résumer, je dirais que partager son expérience avec celle d'autres archivistes est fondamental, c'est le sens de la présentation du SAE que nous ferons le 12 octobre prochain à Châtenoy-le-Royal (Archives de Chalon-sur-Saône) à des archivistes (dont Montceau-les-Mines, Chalon-sur-Saône et Grand Chalon) mais aussi une collectivité qui n'a pas d'archiviste. Nous sommes toujours prêts à témoigner de notre expérience et à répondre aux questions de ceux qui veulent en savoir plus sur la solution de l'ARNiA.

*Quel avis portez-vous sur le SAE mutualisé proposé par l'ARNiA, celui répond-il aux besoins des archives de Saône-et-Loire ? Comment s'est passé le transfert vers la nouvelle plateforme entrée en production fin 2022-début 2023 ?*

Aujourd'hui le système SAE proposé par l'ARNiA est parfaitement adapté au métier d'archiviste et aux exigences de l'archivage électronique, nous en sommes entièrement satisfaits. De plus, nous bénéficions de formations délivrées par le GIP ARNiA, de même que des piqûres de rappel régulières. Ce système est fluide, convivial, ergonomique, techniquement à la pointe et sa prise en main est particulièrement intuitive pour les archivistes expérimentés qui y retrouvent toutes les fonctionnalités de l'archivage papier (c'est un point particulièrement positif de la solution Asalae). La nouvelle plateforme (Worldline) de stockage des données, dont nous apprécions particulièrement la stabilité, nous a permis de verser facilement nos anciennes archives avec une vitesse accrue par rapport à la précédente plateforme ; la migration s'est faite très facilement, tout était précisément planifié et nous étions informés étape par étape. La nouvelle plateforme, ce sont aussi des fonctionnalités optimisées d'authentification et d'horodatage de nos versements, ainsi qu'un stockage rapide, sécurisé et pour de grands volumes\* : c'est important en cas d'archives volumineuses à l'instar des contenus multimédia.

(\*) Les Archives Départementales de Saône-et-Loire, comme chaque département adhérent à l'ARNiA, bénéficie d'un téraoctet de stockage.

*En quoi est-ce important que la solution SAE soit mutualisée ? Que diriez-vous à une collectivité et son service d'archives qui hésite encore aujourd'hui à adopter la solution Asalae proposée par l'ARNiA ?*

La mutualisation confère une vraie sérénité dans l'utilisation au quotidien, c'est un vrai plus. En effet, je n'ai pas à me soucier de l'administration technique du système ni de l'aspect financier. De plus, en tant que membre fondateur du GIP, il n'y a pas de surcoûts cachés, tout est compris dans le prix de l'adhésion au GIP. [Pour tous les autres membres, ce service fait partie du pack archivage électronique].

Par ailleurs, j'apprécie la réactivité de l'équipe de l'ARNiA qui transmet nos demandes à Libriciel et permet que nos questions soient prises en compte rapidement (un ticket est établi dans la journée), ainsi les solutions nous sont apportées dans des délais très courts. Outre ce SAV (la hotline), nous trouvons auprès de l'ARNiA une écoute attentive et des échanges réguliers pour une co-construction du système d'archivage électronique. C'est essentiel car il faut pouvoir faire évoluer le SAE au fil du développement de la dématérialisation des services publics, des techniques d'archivage, des données à conserver. A noter également que le système permet d'établir rapidement des statistiques utiles pour établir le rapport que nous devons adresser chaque année au Ministère de la Culture. L'outil est très complet et l'ARNiA ne nous laisse jamais seuls.

*Selon vous, quels sont les points de progrès et les prochaines échéances du développement de l'archivage électronique ?*

Une première piste d'amélioration consisterait à automatiser (actuellement ils sont manuels) les transferts de nos archives depuis les applicatifs (logiciels métiers) et depuis des systèmes de GED (dont les services sociaux du Département qui l'utilisent pour une dématérialisation de dossiers de bénéficiaires) ; un connecteur existe déjà entre la GED et Asalae qui devrait faciliter cette automatisation et donc un important gain de temps à la clé.

La seconde piste serait d'ouvrir l'outil à des services versants (qui nous transmettent leurs données pour archivage électronique) et de prévoir une interface plus simple car ceux-ci ne disposent pas d'archivistes professionnels. Bien entendu, il faudra établir les conditions de l'ouverture du SAE à ces nouveaux services telles que des connaissances précises en matière d'archivage (préparation et organisation de la donnée, classement, nommage, durée de conservation etc.).

*Pensez-vous qu'il y a suffisamment d'étudiants, à l'heure actuelle, qui se forment au métier d'archiviste, en particulier à l'archivage électronique ?*

Au cours de leurs masters ou de leurs licences les étudiants suivent des cours théoriques sur l'archivage électronique auxquels, d'ailleurs, nous contribuons au même titre que d'autres archives départementales et également les archives nationales : nous leur expliquons la similarité (excepté les aspects techniques) entre l'archivage papier et l'archivage électronique, et l'importance de cette dernière.

Ce qu'il leur manque, de mon point de vue, ce sont des apprentissages pratiques au sein d'un service d'archivage. Aux Archives de Saône-et-Loire nous nous employons à le faire quand nous accueillons des stagiaires. Nous devons réfléchir au contenu du stage qu'ils font chez nous, pour les acculturer davantage à l'archivage électronique, leur donner envie de suivre cette voie car nous avons besoin de former les futurs archivistes de demain.